





COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N. 23

REUNION RESTREINTE DU 03 mars 2025

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs LEBRUN Jean-Luc, MOGIS Michel.

Participent à la réunion : Messieurs LEROY Jean-Claude et CHANDELIER Lionel.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Information pour les clubs

§§§§

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

8888

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES CLUBS

CHAMPIONNATS

La journée du 26 JANVIER 2025 est reportée le 04 mai 2025 pour tous les groupes

La journée du 11 MAI 2025 est reportée le 25 mai 2025 pour tous les groupes

COUPES DU DESM

COUPE Jean MERAULT:

3éme tour : le 20 avril 2025 1/8éme le 01 mai 2025 ¼ de finale : le 01 juin 2025 ½ finale : le 15 juin 2025 Finale : le 22 juin 2025

> Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE André CAILLOT

¼ de finale : le 20 avril 2025½ finale : le 15 juin 2025Finale : le 22 juin 2025

COUPE Robert BALLUET

1/8éme de finale : 20 avril 2025 ¼ de finale : le 01 mai 2025 ½ finale : le 15 juin 2025 Finale : le 22 juin 2025

COUPE VETERAN André STRAPPE

¼ de finale : le 20 avril 2025½ finale : le 15 juin 2025Finale : le 22 juin 2025

Le Président P.LECORNU le secrétaire M.MOGIS

Courriel : district@dfsm.fff.fr Téléphone : 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot